

Chantier en zone rouge PPRi: trois entreprises condamnées pour travaux illégaux

Poursuivies pour des travaux d'extraction et de remblai réalisés sur une parcelle située en zone inondable à Sainte-Marie-de-Cuines, la société YAPO, propriétaire du terrain accueillant l'Intermarché, l'entreprise de BTP SOCCO et l'ancien gérant de l'entreprise Truchet avaient comparu le 21 novembre. Le tribunal a rendu sa décision le 16 janvier, confirmant la responsabilité pénale des trois prévenus.

Une fosse rebouchée

avant contrôle

Le 8 septembre 2021, l'Office français pour la biodiversité (OFB) et la DDT sont alertés par un ancien concurrent de l'entreprise Truchet. Une opération de remblaiement et d'extraction est en cours en bord de l'Arc, dans une zone classée rouge par les plans de prévention des risques inondation (PPRi), dans le cadre de l'extension de l'Intermarché.

Sur place, les agents constatent un déboisement, une fosse creusée et

près de 2000 m³ de remblais composés de goudron, béton et poteaux, tandis qu'environ 3000 m³ d'alluvions auraient été extraits. Malgré la demande de ne pas reboucher afin de permettre les constats, le site est rapidement remis en état.

R e s p o n s a b i l i t é s c o n t e s t é e s

À l'audience, l'OFB rappelle que la parcelle sert de zone de compensation en cas de crue et que les

remblais ne présentent pas la même capacité d'absorption. YAPO, propriétaire du terrain, affirme avoir confié le chantier à un maître d'œuvre. SOCCO, qui a repris Truchet en 2022, évoque une information partielle. L'ancien gérant de Truchet se prévaut, lui, d'autorisations antérieures.

D e s c o n d a m n a t i o n s l o u r d e s

Le tribunal a rejeté l'ensemble des nullités soule-

vées et déclaré les trois prévenus coupables.

L'ancien dirigeant Truchet est condamné à 45 000€ d'amende, avec révocation partielle d'un sursis antérieur et obligation d'affichage de la décision. La société SOCCO écope de 60 000 € d'amende. La SCI YAPO est condamnée à 50 000€, dont 25 000€ avec sursis. Un jugement qui rappelle la vigilance attendue sur les chantiers en zone inondable.